COMMUNE DE BOURNEZEAU : Le mot des élus actualisé au 29 août 2025

Pour vous assurer de recevoir tous les emails envoyés par le service « Newsletter » du Site Internet Commune de Bournezeau (bournezeau.fr), nous vous invitons à ajouter l'adresse email no-reply@newsletter.neopse.com dans vos expéditeurs approuvés.

INFORMATIONS MUNICIPALES

Après une petite pause estivale, la newsletter revient chaque semaine dans votre boîte mail .
Nous espérons que vous avez passé un bel été. À présent, c'est l'heure de la rentrée des classes .
Enfants, collégiens, lycéens, étudiants : nous vous souhaitons une belle reprise ! Bon courage, et que le plaisir soit grand sur le chemin des savoirs et de la connaissance.
À Bournezeau, ce sont 379 enfants qui retrouvent le chemin de l'école…
196 sont inscrits à l'école La Courte Échelle, et 181 à l'école Saint André.
Belle année scolaire à vous tous !

Vente de délaissés de voirie communale

Pour répondre à la demande de quelques propriétaires fonciers, la commune va engager prochainement une procédure de déclassement de voies communales et d'aliénation de chemins ruraux.
Les personnes qui seraient intéressées par l'acquisition de délaissés de voirie à proximité immédiate de leurs propriétés, sont invitées à transmettre leur demande en Mairie, **au plus tard le 1er septembre 2025**.

Foire mensuelle

Nous vous rappelons que la foire a lieu chaque premier mardi du mois. La prochaine se tiendra le **mardi 2 septembre (matin)**, sur la place de la Mairie.
En raison de l'aménagement éphémère, le stationnement des marchands sera décalé et délimité par des ganivelles. Nous vous invitons à bien respecter l'arrêté d'interdiction de stationner, sur une partie de la place, les jours de Foire.
Nous vous remercions de votre compréhension.

Vigilance : démarchage à domicile

Depuis quelques semaines, la gendarmerie a constaté une recrudescence du démarchage et des escroqueries qui en découlent sur plusieurs Communes de la

circonscription.
La gendarmerie d'Essarts en Bocage **invite la population à se montrer vigilante** sur le démarchage à domicile.
❗ Nous rappelons que vous devez rester très vigilants si des personnes se présentent chez vous ❗
Les 5 règles d'or pour tous et notamment pour les séniors ou les personnes vulnérables :
➡️ Je n'ouvre pas ma porte à des inconnus,
➡️ Je ferme toujours ma porte à clé,
➡️ Je ne détiens pas et je ne transporte pas d'importantes sommes d'argent liquide,
➡️ Je range mes clefs de maison et de voiture ainsi que mes papiers importants dans un lieu sûr,
Et surtout en cas de doute : contactez immédiatement la brigade de gendarmerie d'Essarts en Bocage au 02 51 62 83 13 ou celle de Chantonnay au 02 51 94 30 20

Campagne promotionnelle d'analyses des eaux de puits

Le Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée, service du Conseil Départemental, propose une nouvelle période promotionnelle pour l'analyse des eaux de puits.
Si vous consommez l'eau de puits, en assurer la qualité sanitaire est indispensable pour la sécurité de chacun. La présence de nitrates ou de bactéries dans votre eau est en effet nuisible à votre santé. L'analyse bactériologique et chimique de votre eau permettra de les détecter. Ayez le bon réflexe, un contrôle annuel pour vous et vos proches est nécessaire.
Entre le 15 septembre et le 15 octobre 2025, vous pouvez bénéficier de tarifs préférentiels.
⇒ Renseignements complémentaires : https://laboratoire.vendee.fr/larticle-du-fil-info/analyse-des-eaux-de-puits-nouvelle-periode-promotionnelle-2024

Eaux de baignade 🏊

La saison estivale s'achève toutefois il semble nécessaire d'informer le public sur les contrôles effectués par l'ARS des Pays de la Loire sur les zones de baignade en mer et en eau douce.
En effet, les 380 km de littoral des Pays de la Loire et de nombreux plans d'eau douce de la région offrent la possibilité de se baigner : 151 sites de baignade en mer et 49 sites en eau douce sont répertoriés. Si la baignade est pleinement bénéfique pour la santé en contribuant à la pratique d'activité physique, **l'eau des baignades peut contenir des micro-organismes qui peuvent rendre malade en cas d'ingestion, ou de contact**.
Nous vous invitons à consulter le site de l'ARS pour obtenir des informations détaillées sur cette surveillance sanitaire, consulter les résultats des contrôles et avoir les recommandations pour une baignade sécurisée.
Vendée Eau alerte également le public sur les cyanobactéries dangereuses pour l'homme et les animaux : https://www.vendee-eau.fr/actualites/cyanobacteries-respectons-les-interdictions-de-baignades/

INFORMATIONS ASSOCIATIVES

Courlisch'club : rando trail

Le samedi 6 septembre, le Courlisch'club vous donne rendez-vous à St Vincent Puymaufrais, pour le trail du "Bout du Monde".
Une journée sportive et conviviale autour de la rando/marche et du trail.
Que vous soyez coureur confirmé, marcheur du dimanche ou simple amateur de grand air il y aura une distance pour vous :
Au programme :
⛹ 16h Course à pied (gratuite pour les enfants)

⛹️ 17h départ pour la rando trail 8 ,14, 23 km(possibilité de partir à 15h pour les marcheurs)
⛹️ Nouveauté 2025 : une randonnée famille de 5 km, idéale pour partager un moment avec petits et grands.
→ N'hésitez pas à vous inscrire : https://courlischclub.wixsite.com/courlischclub

Association Gym Volontaire Bournezeau : reprise des cours

L'association Gym volontaire Bournezeau vous informe :
"En raison d'un empêchement familial de notre animatrice, l'équipe collégiale de l'association Gym de Bournezeau vous informe que la rentrée des cours est reportée au **lundi 8 septembre**.
Les membres de la collégiale seront présents les 1er et 5 septembre à la salle de sport, pour prendre vos inscriptions et vous informer sur l'association.
Espérant et comptant sur votre compréhension, nous vous attendons nombreux pour une remise en forme physique.
→ Vous trouverez le contenu de nos séances sur le site de la commune https://bournezeau.fr/fr/as/999026/222263/gym-volontaire-1https://bournezeau.fr/"

Association Gingko : reprise des cours

L'association Gingko vous informe que les cours reprendront à partir du **8 septembre** :
A la Maison des associations :
. Lundi à 9h45, cours de taï-chi débutants
. Mardi à 9h45, cours de Qi Gong (accessible à tous)
. Mardi à 19h, cours de taï-chi 127 postures (élèves avancés)
A la salle de motricité, école publique La Courte Échelle :
. Mercredi à 17h45, pratique libre taï-chi, 24 postures (élèves avancés)
. Mercredi à 19h15, cours de taï-chi débutants
Envie de développer une harmonie entre force et douceur, activité et repos, optimiser la circulation de votre énergie intérieure, et favoriser une santé générale optimale, venez-nous rejoindre lors des 2 premières séances, sans engagement.
Rejoignez-nous également le **samedi 13 septembre**, de 10h à 12h, à la Maison des Associations pour une séance découverte et renseignements auprès d'un professeur et de membres du bureau.
→ Contact : par mail à associationgingko@hotmail.fr ou par téléphone au 06 73 38 74 86.

POUR RAPPEL

Aménagement éphémère

Depuis début juillet, fanions, mobilier urbain, jeux au sol et frigolivre viennent agrémenter la place pour vous permettre de visualiser le projet de renaturation de la place de la Mairie, qui débutera prochainement.
Cette étape permet de tester des idées et de récolter vos avis tout l'été, afin d'enrichir le projet définitif.
L'aménagement de la place de la Mairie consistera à :
🌳 Conserver les arbres et les murets
💧 Désimperméabiliser une grande partie de l'enrobé
🎉 Créer un espace de convivialité et de bien-être
🚚 Réorganiser le stationnement
Des questions ou des suggestions ? N'hésitez pas à contacter M. Jean-Luc Thibaudeault (R.Access), le référent du projet, au 06 66 26 56 31.

Une nouvelle liaison douce entre la place des Papillons et l'avenue du Moulin

Dans le cadre des travaux de la place de la Mairie, la Commune, en lien avec le CAUE, envisage un aménagement temporaire de la prairie des Papillons.
Objectifs → **Sécuriser les piétons**, et notamment les enfants de l'école St André et de l'accueil de loisirs, grâce à une liaison douce évitant la zone de chantier.
C'est pourquoi un petit chemin a été créé : il emprunte la ruelle située derrière la maison de santé et relie la place des Papillons à l'avenue du Moulin. **N'hésitez pas, empruntez-le !**
D'autre part, lorsque les travaux de la maison de santé seront terminés, nous envisageons également de réorganiser le stationnement pour un usage plus clair et plus sécurisé.

Travaux d'adaptation du réseau

Depuis le mois de juillet, GRDF réalise des travaux de pose de canalisations destinés à adapter le réseau de distribution pour accueillir le gaz renouvelable produit localement.
L'ensemble de ces travaux a une **durée estimative de 7 mois**.
Afin de réduire les impacts du chantier, des mesures seront mises en œuvre afin de faciliter la circulation des riverains et des automobilistes.
Merci pour votre compréhension pour la gêne occasionnée pendant la durée du chantier.
→ *Informations complémentaires et tracé de travaux ⛔ en cliquant ici : https://sites.grdf.fr/web/travauxgrdf/chantonnay-bournezeau-la-reorthe-et-saint-jean-d-hermine*

Lotissement communal "Le Haut Bois"

🏠 **1 lot** est disponible à la réservation pour la construction d'une résidence principale dans le nouveau lotissement communal "Le Haut Bois".
→ *Informations complémentaires sur le site internet de la Commune en cliquant ici ou par téléphone au 02.51.40.71.29 ou par mail : mairie@bournezeau.fr*

Agenda

06/09/2025

Rando trail

organisée par l'association du Courlisch'Club

08/09/2025

Association Gingko : reprise des cours

L'association Gingko vous informe que les cours reprendront à partir du 8 septembre

08/09/2025

Reprise des cours de gym

Gym Volontaire Bournezeau : Saison 2025/2026

Rendez-vous avec Madame le Maire

Si vous souhaitez rencontrer Madame Le Maire, nous vous invitons à contacter l'accueil de la mairie pour une prise de rendez-vous. Soit par téléphone au 02.51.40.71.29 ou par mail à mairie@bournezeau.fr
Afin de pouvoir répondre au plus près de vos préoccupations, ces rendez-vous devront être motivés par un sujet particulier.

Mairie de Bournezeau
2 place de la Mairie
85480 Bournezeau
☎ ***: 02 51 40 71 29*** ✉ ***mairie@bournezeau.fr***

Horaires de la Mairie pendant la période estivale
Du lundi 7 juillet au vendredi 22 août 2025, la Mairie sera ouverte uniquement les matins, de 8h30 à 12h30 et fermée les après-midis. Reprise des horaires habituels le lundi 25 août 2025.
Toutefois, si exceptionnellement vous ne pouvez pas vous déplacer aux heures d'ouverture, n'hésitez pas à contacter les services pour une prise de rendez-vous.

Horaires d'ouverture habituels de la mairie ***:***
- le lundi et le mardi : de 9h à 12h et de 15h à 18h,
- le mercredi et le jeudi : de 9h à 12h (fermée l'après-midi)
- le vendredi : de 9h à 12h et de 15h à 19h.

💻 *Site internet :* ***http://bournezeau.fr***

Vous êtes destinataire de cet email car vous êtes abonné(e) au service « Newsletter » du Site Internet Commune de Bournezeau (bournezeau.fr). Si vous souhaitez vous désabonner de ce service, nous vous invitons à cliquer sur ce lien.